

## Acte créateur de droits.

Par **olivier35**, le 11/11/2009 à 17:46

La notion d'acte créateur de droits me pose quelques problèmes...

Toute décision administrative, modifiant donc l'ordonnancement juridique, est-elle créatrice de droits? Ainsi, le règlement est-il créateurs de droits? Quand on lit qu'il ne l'est pas, est-ce que cela sous-entend qu'il n'est pas créateur de droits acquis (ne donne pas ainsi droit à son maintien)? Et quand on parle de décision individuelle créatrice ou non de droits (dans le domaine du retrait ou de l'abrogation), parle-t-on de même de droits acquis? Les notions d'acte créateur de droits et acte créateur de droits acquis sont-elles ainsi différentes (droit acquis s'opposant à droits précaires, provisoires, ou conditionnels)?

De même, une décision (implicite ou explicite) d'acceptation est-elle toujours créatrice de droits (acquis ou non)? Et une décision (implicite ou explicite) de rejet ne crée-t-elle jamais de droits (acquis ou non)?

Voilà ce que j'ai cru comprendre... Confirmez-moi ou infirmez-moi, que je puisse à nouveau dormir du sommeil du Juste!

Par **parfait898**, le 23/01/2010 à 01:27

bonsoir!!

il faut avoir à l'esprit que les décisions administratives modifiant l'ordonnancement juridique s'opère a deux niveaux:

\*soit elles créent des droits au profit des administrés

\*soit elles imposent des charges a leurs égard.

le règlement peut créer des droits en principe, mais ne créent pas de droit acquis c'est\_a\_dire qu'au maintien de règlement il n'existe pas de droit acquis.

Par **benzema**, le 31/01/2010 à 20:42

les decisions du Conseil d'Etat;

-les arrêts du principe

-les revirements de la jurisprudence

-PGD

-PFRLR

Par **mhtousta**, le **25/02/2012** à **12:40**

Qu'est ce qu'un acte createur de droit et non createur de droit

Par **mhtousta**, le **25/02/2012** à **12:42**

illustration de la question

Par **Camille**, le **25/02/2012** à **13:15**

[citation]illustration de la question[/citation]

<http://www.juristudiant.com/forum/recherche-d-arret-t15759.html>

[smile17]